

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## SECTION JEUNES

### COUPES DU ROUSSILLON JEUNES

Mardi 31/01/23 Tirage ¼ de Finale des Coupes du Roussillon U17, U15, U13 à 16h30.  
Pour les U15 et U13 les matches se joueront le 19/02/23 et pour les U17 les matches se joueront le 05/03/23. Toutes ces rencontres peuvent se jouer avant la date prévue avec l'accord écrit du club adverse.

### U14 TERRITOIRE P-O/AUDE 2ÈME PHASE

#### Equipes :

1. FC ALBERES-ARGELES 11
2. FC THUIR 11
3. NARBONNE MONTPLAISIR 11
4. US CONQUES 11
5. GOAL 11
6. USEPMM 11
7. FC BRIOLET 11
8. FC DES ASPRES 11
9. CABESTANY OC 11
10. OC PERPIGNAN 11 (en attente decision LFO)

#### Création d'une Poule de 10 avec 1 exempt.

#### Les dates :

1. 04/02/23
2. 11/02/23
3. 11/03/23
4. 18/03/23
5. 25/03/23
6. 01/04/23
7. 15/04/23
8. 13/05/23
9. 20/05/23

- **Sous réserve de confirmation de la Poule par le LFO**

### MATCH REMIS

Le match U17 D1 du 29/01/23 SP PERPIGNAN NORD / FC CERDAGNE est à jouer en semaine jusqu'au 26/02/23 (l'équipe du FC CERDAGNE joue en Coupe d'Occitanie le 29/01).

### AMENDES

**SALEILLES OC : 100€** - retrait d'équipe en U17 D2 P/B après parution du calendrier.

**HAUT VALLESPIR : 50€** - forfait d'équipe - match U13 D2 P/E PRADES 2 / HAUT VALLESPIR

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## RAPPEL

### LES DEFIS POUR TOUTES LES COMPETITIONS U13 2ème PHASE SONT OBLIGATOIRES

*Les défis techniques OBLIGATOIRES sont variés et **définis par le CTD-DAP du District.***

*Ils doivent être réalisés AVANT les rencontres sous le contrôle des accompagnateurs d'équipes.*

#### Catégorie U13 - LES DEFIS POUR LA 2°PHASE 2023

*En cas de match nul à la fin de la rencontre qui oppose deux équipes, c'est le résultat du défi technique qui donne le point supplémentaire à l'équipe qui obtient la meilleure performance.*

*Le résultat du défi (mention du vainqueur) doit apparaître sur la feuille de match informatisée (FMI) dans la rubrique « OBSERVATIONS D'APRES MATCH ».*

*C'est au club recevant, en charge de la tablette, qu'incombe cette responsabilité, avec signatures des responsables d'équipes.*



Le Président  
J-C DELATRE

Le Secrétaire  
R. SANCHEZ